

FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés à nos marchés
Les risques industriels
Les risques généraux

Sont présentés ci-dessous les principaux risques et facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté. L'analyse et le management des risques constituent un enjeu majeur pour la pérennité du Groupe et de ses activités. Le processus d'évaluation des risques sera revu au cours de l'exercice 2009 afin de mettre en œuvre un plan d'amélioration continue quant à l'identification des risques, leur évaluation et leur pilotage. ●

Risques liés à nos marchés

DÉPENDANCE VIS-À-VIS DU SECTEUR AUTOMOBILE

Le marché automobile représente près de 90 % du chiffre d'affaires du Groupe Delfingen Industry. Le chiffre d'affaires est donc étroitement lié à la production de véhicules tant en Amérique du Nord, qu'en Europe et en Asie. La production de véhicules dépend de nombreux facteurs tels que l'évolution du pouvoir d'achat et de la confiance des ménages, le coût et l'accès au crédit, les programmes d'incitation à l'achat. Le niveau de production de véhicules est fonction des anticipations de marché des constructeurs et de leur politique de gestion des stocks. ●

RISQUES LIÉS À NOS POSITIONS CONCURRENTIELLES

Delfingen Industry est un leader dans son domaine d'activité : la protection des faisceaux électriques et électroniques. Le Groupe est présent sur les marchés américains, européens et asiatiques. Ses produits sont référencés chez la plupart des grands constructeurs automobiles mondiaux. Sur un marché concurrentiel, avec des acteurs internationaux, sur lequel s'exerce des pressions sur les prix et les délais de paiement, Delfingen met en avant ses avantages stratégiques : la qualité, l'innovation, l'accompagnement à l'international et la réduction des coûts. ●

LES RISQUES LIÉS AUX CLIENTS

Delfingen Industry réalise 52 % de son chiffre d'affaires avec ses cinq principaux clients. Aucun d'entre eux ne dépasse plus de 17 % du total des ventes. Chacun de ses clients est livré mondialement et ne représente donc pas de risque concentré sur une région ou sur un site. ●

LES RISQUES COMMERCIAUX

Le Groupe fabrique une grande quantité de références essentiellement par transformation de matières plastiques par les techniques de l'extrusion, de l'injection et du tressage. Le Groupe est spécialisé dans la fabrication de produits de protection des faisceaux électriques et électroniques (76 % du chiffre d'affaires).

Toutefois les risques sont répartis dans la mesure où les produits Delfingen sont fabriqués dans une vingtaine de sites de par le monde et sont mis en œuvre sur un très grand nombre de références de véhicules. ●

MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe utilise des matières plastiques dans le cadre de son activité industrielle. Delfingen Industry est exposé aux variations de ces matières premières. Le prix des matières premières utilisées dépend d'un grand nombre de facteurs : niveau de la demande mondiale, cours du pétrole, cours du dollar entre autres. Une hausse importante du coût d'achat des matières premières est susceptible d'avoir un impact significatif sur les performances opérationnelles du Groupe. Le risque matières premières ne fait pas l'objet de couverture à terme. ●

Les risques liés à nos marchés
Les risques industriels
Les risques généraux

FOURNISSEURS

Le marché de la fabrication de matières plastiques est entre les mains de quelques grands groupes internationaux. Sans avoir de fournisseurs exclusifs, le Groupe est en partie dépendant de ses grands fournisseurs. Toutefois afin de limiter le risque, Delfingen Industry s'inscrit dans une démarche de relation durable avec ses fournisseurs : processus collaboratif, pérennité des échanges et respect des clauses contractuelles. ●

Les risques industriels

Depuis toujours, Delfingen Industry a concentré ses actions dans 3 grandes directions :

- garantir la sécurité de tous les collaborateurs de l'entreprise
- garantir la pérennité de l'entreprise, (en cas de sinistre, principalement par le feu)
- minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

Des programmes hygiène et sécurité sont déployés dans tous les sites du Groupe. Ces programmes sont initiés dès la conception des postes de travail et des équipements et lors de leur utilisation. Le Groupe mène une politique active de prévention en matière d'accident du travail.

La sécurité des personnes, quel que soit le pays où elles travaillent est un des fondements de la charte du travail décent adoptée par le Groupe Delfingen Industry. ●

SÉCURITÉ ET PROPRIÉTÉ DES SITES

Parallèlement à la sécurité des personnes, est mis en œuvre un programme de sécurité des biens et des équipements afin de protéger le patrimoine industriel du Groupe.

La préservation des sites est un enjeu majeur de pérennité du Groupe, dans sa capacité à continuer à produire et livrer ses clients dans un modèle économique et logistique basé sur le juste à temps. ●

ENVIRONNEMENT

La conduite stratégique et opérationnelle du Groupe Delfingen Industry s'inscrit dans une démarche de croissance durable et responsable. A ce titre, le respect de l'environnement requiert une attention de tous les instants aussi bien dans les process utilisés que dans les produits fabriqués. Au-delà de l'application des contraintes réglementaires toujours plus strictes, dans les différents pays où sont exercées les activités du Groupe, Delfingen Industry s'attache à développer sa performance environnementale.

Concernant les produits fabriqués, les efforts portent particulièrement sur la consommation moindre de matières premières, l'utilisation de matières « vertes ». Nos produits contribuent aussi à la réduction du poids des véhicules facteur de baisse des consommations en carburant. ●

FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés à nos marchés
Les risques industriels
Les risques généraux

Les risques généraux

LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a mis en place pour chacun de ses sites un plan de sauvegarde des données, ainsi qu'un plan de fonctionnement en cas de défaillance physique de certains équipements. Les équipements majeurs sont répliqués permettant un basculement en cas de défaillance.

Les réseaux sont protégés par des pare-feu. Un outil de supervision du réseau et des serveurs permet en temps réel de surveiller le fonctionnement des applications principales. Enfin une astreinte est en place permettant de mettre en action les solutions de secours 24H/24H, 7J/7J, 365 jours par an. ●

LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe bénéficie du support d'un service juridique, rattaché à la Direction Générale des services supports, qui analyse les risques liés à l'activité du Groupe, de ses filiales et de l'ensemble de ses services, donne des avis juridiques, propose les actions à mener et conseille le Board Of Management, les différentes directions fonctionnelles et les sites afin d'éliminer ou de limiter ces risques.

Le service juridique du Groupe est organisé de sorte à couvrir au mieux l'ensemble des besoins du Groupe. Il s'appuie par ailleurs sur des professionnels spécialistes externes dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Les risques juridiques portent principalement sur les obligations contractuelles commerciales.

Ces contraintes auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales des affaires.

Le service juridique participe à la préparation et à la négociation des engagements contractuels. Il a également pour mission d'auditer les sites afin de bénéficier de la meilleure information disponible.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges qui interviennent dans le cours normal des affaires et des opérations et qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les perspectives du Groupe.

La société n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou dont elle est menacée dans un passé récent et notamment sur les douze derniers mois, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité ou celles du Groupe. ●

ASSURANCES

Delfingen Industry a adopté une politique de prévention des risques et de protection qui lui permet d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques grâce à :

- l'audit des sites opérationnels par le service juridique et les assureurs,
- l'expertise annuelle des valeurs en risque,
- le suivi des recommandations en termes d'organisation et d'équipement émanant des professionnels de la sécurité et des assureurs,
- la formation du personnel,
- la mise en place de plans de secours appropriés.

Les risques majeurs identifiés par Delfingen Industry bénéficient de couvertures d'assurances dans le cadre de programmes internationaux.

Le schéma d'assurance du Groupe repose sur deux principes :

- la politique d'assurance est générale à l'ensemble des sites. La nature et les niveaux de garanties sont définis par la Direction Générale du Groupe. Chaque site souscrit des polices locales conformément à la réglementation du pays. Deux polices dites « master » sont souscrites au niveau du Groupe et viennent compléter les garanties locales tant en termes de garanties que de limite, si les garanties locales sont insuffisantes.
- les risques sont gérés par région pour simplifier l'administration des polices. La région ANCA et la région EAAS ont chacune mis en place des couvertures pour les sites dans leur périmètre.

La gestion des risques est conduite avec l'appui de deux courtiers d'assurances, GDA Groupe Envergure pour la région EAAS et Campbell Group pour la région ANCA, acteurs spécialisés dans la couverture de grands risques, auprès d'assureurs reconnus dans le secteur de l'assurance des risques industriels et qui bénéficient de réseaux internationaux pour couvrir l'ensemble des sites.

La mise en place des polices locales est assurée par le Directeur du site après validation de la Direction Groupe. Les polices locales sont souscrites auprès de compagnies d'assurance d'envergure mondiale, notoirement solvables.

ASSURANCE DOMMAGES

L'assurance dite Multirisque couvre les dommages aux biens du Groupe, le risque locatif (bâtiments en propre ou loués, installations, équipements et matériels) ainsi que la perte d'exploitation, lors d'événements tels que notamment incendie, tempête, dégâts des eaux.

Le contrat Master EAAS prévoit un plafond global de garantie dommage de 40 millions d'euros et une franchise de l'ordre de 35 000 euros, et de 20 millions d'euros en perte d'exploitation avec une franchise de 3 jours.

Le contrat Master ANCA prévoit un plafond global de garantie dommages de 12,7 millions USD et une franchise de l'ordre de 5 000 euros. Le plafond de la garantie perte d'exploitation est de 17,8 millions d'euros et la franchise de 24 heures. ●

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Cette police garantit la société et ses filiales contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages corporels (atteinte physique ou morale et préjudices immatériels en découlant), dommages matériels, dommages immatériels consécutifs ou non (dommage ou préjudice tels que notamment privation de jouissance, immobilisation, perte de production, perte de bénéfice) causés à des tiers dans le cadre des activités de la société et de ses filiales.

La garantie Master couvre la responsabilité civile « d'exploitation » et la responsabilité civile dite « produits, après livraison et/ou réception ».

Les franchises par sinistre varient selon la nature la garantie. En matière de Responsabilité civile exploitation, la franchise est de l'ordre de 1 500 euros sauf pour la faute inexcusable où elle est de l'ordre de 25 000 €. ●

FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés à nos marchés
Les risques industriels
Les risques généraux

En matière de Responsabilité civile produits, la franchise est de 8 000 €.

Les plafonds de garantie MASTER ANCA sont :

- Responsabilité exploitation	10 000 000 USD
- Responsabilité produites	2 000 000 USD

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

Cette garantie a pour objet le règlement par l'assurance des conséquences pécuniaires des sinistres résultant de réclamation introduite à l'encontre des dirigeants ou mettant en jeu leur responsabilité civile individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle réelle ou alléguée.

Elle garantit les dirigeants de droit tout comme les dirigeants de fait de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le plafond des garanties est de 5 000 000 euros. ●